



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 1ERE ANNÉE DU RÔLE TRIENNAL 2027-2028-2029

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation de la Municipalité du Village de Val-David devant être en vigueur durant les exercices financiers **2027-2028-2029**, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2026 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'ouverture ou sur le site web de la Municipalité au

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une **demande de révision** prévue par la *section I du chapitre X* de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le **1^{er} mai 2027 (au plus tard le 30 avril 2027)** ;
- Être déposée à l'endroit suivant ou être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité du Village de Val-David - Mairie
2579, rue de l'Église
Val-David (QC) J0T 2N0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 416-2024, tel que modifié par le règlement 429-2025 de la **MRC des Laurentides** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 17 septembre 2026

Me Patrick Trudeau
Greffier-trésorier adjoint